ACADÉMIE
DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

- VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

- VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat,

- VU l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale,

- VU l'arrêté du 24 mars 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Division des Examens et Concours

DEC 1 - n° 2021-33

Article 1 : La commission de sélection chargée d'examiner les candidatures aux emplois d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) est ainsi constituée pour la session 2021 :

Présidente du jury : Mme Aurélie PINTON, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, Rectorat-Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :
- M. Patrick CORONAS, professeur agrégé, Lycée Camille Guérin - Poitiers
- Mme Christine FORGET, experte, technicienne de recherche et de formation, Lycée Nelson Mandela - Poitiers
- Mme Yasmina OUAZ, conseillère Pôle Emploi - Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 8 juin 2021

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VIAL

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers